



reconnaissance de filiation

Par **tiracoon**, le **15/05/2009** à **11:53**

Bonjour,j'ai 39 ans, mon père ne m'a pas reconnu, il est mort en 1976.Je souhaiterai maintenant être reconnue et je viens d'apprendre, comme il a tjs caché ma naissance, qu'il a fait don à la ville de tous ses biens avant sa mort , s'il m'est possible d'engager une procédure de reconnaissance et étant son seul enfant,si je peux après plus de 30 ans après sa mort être dédomagée.???

Quelles sont les procédures car, il n'existe personne de sa famille pouvant prouver et se prêter aux test d'ADN. Que dois-je faire ?? Merci

Par **jeetendra**, le **15/05/2009** à **12:31**

bonjour, il n'y a rien à faire, vous avez plus de 28 ans, cordialement